



Bonjour,

Mardi 11 juin, nous organisons le « **cours des copains** » avec les enfants et les adolescents, de 18h30 à 19h30 à la salle Chambron.

Pour cette occasion, chaque pratiquant pourra inviter « un copain » ou « une copine » qui pourra ainsi découvrir le karaté tel que nous le pratiquons.

Les invités seront habillés d'un pantalon souple et d'un tee-shirt et devront impérativement présenter l'autorisation parentale complétée.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné M,Mme père/mère de

.....,

autorise ce dernier/cette dernière à participer au « **cours des copains** » organisé par le club VERCORS KARATE, mardi 11 juin 2019, de 18h30 à 19h30 à la salle Chambron à Villard de Lans.

Je certifie que mon enfant ne présente pas de contre-indication de quelque nature que ce soit à la pratique d'un sport d'opposition.

Date et signature des parents